

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Retiré

AMENDEMENT

N ° SPE1190

présenté par

M. Dolez, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Chassaigne, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En lien avec les articles 17 et 18 du projet de loi, cet article consacre la liberté d'installation des notaires.

Cette liberté d'installation, si elle été adoptée, consacrerait la fin du maillage territorial aujourd'hui assuré par la profession.

C'est pourquoi nous demandons la suppression de cet article.